



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 21480

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'exaspération des conducteurs face à la multiplication des radars automatiques. Durant sa campagne électorale, le Président de la République avait promis « de passer un pacte de responsabilité avec les Françaises et les Français qui doivent se reconnaître dans la politique de sécurité routière ». M. le ministre de l'intérieur semble pourtant n'avoir comme seule politique de sécurité que le triptyque répression, sanctions et multiplication des radars. En 2012, les radars automatiques ont rapporté 1,67 milliard d'euros à l'État et cette somme devrait encore augmenter en 2013. Par ailleurs, les radars tronçons sont annoncés et les radars mobiles se multiplient. L'objectif de 21,6 millions de procès verbaux électroniques pour 2013 est ahurissant. Le nombre de victimes d'accidents de la circulation a certes diminué et il faut s'en réjouir. Cette amélioration sensible semble plus liée à la diminution de l'utilisation de la voiture qu'à la baisse de la vitesse de circulation. En outre, le nombre de conducteurs sans permis a augmenté notablement avec des récidives qui inquiètent les forces de police et de gendarmerie. Il lui demande s'il compte cesser de persécuter les automobilistes afin de concentrer son énergie et ses moyens à la lutte contre les véritables délinquants et criminels.

Texte de la réponse

L'objectif que s'est fixé le gouvernement en matière de sécurité routière a été affirmé lors de la mise en place du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) le 27 novembre 2012 ; il s'agit de réduire de moitié le nombre de morts d'ici à 2020, et donc de passer sous le seuil des 2 000 tués par an sur les routes. Cet objectif réclame détermination collective et méthode. Renouant avec l'idée que la concertation permet l'adhésion, le CNSR qui ne s'était pas réuni depuis 2008, sera le porteur de cette dynamique qui doit voir émerger les propositions concrètes qui serviront de base aux décisions que prendra le Gouvernement lors du prochain comité interministériel de la sécurité routière. Dans cette grande cause nationale mobilisant l'ensemble des acteurs de la route, aucun sujet ne sera écarté. La sécurité des jeunes au volant, le poids important des deux-roues motorisés dans l'ensemble de la mortalité routière, les conduites sous l'empire d'un état alcoolique ou la prise de stupéfiants, l'impact de l'usage des nouvelles technologies, sans oublier la vitesse, tous ces thèmes feront l'objet d'une approche particulière. Toutes les pistes seront explorées en matière d'éducation, de prévention ou de contrôle dans le seul souci de réduire encore davantage la mortalité routière.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21480

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3001

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10105